

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2026 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil vingt six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. GILBERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, M. CHARTIER Alain, M. CHASSERY Daniel, Mme DUFRESNE Florence, Mme DURAND Anne-Marie, Mme LACROIX Jeanne-Marie, M. LAUDE Henry, M. MORIZOT Christophe, Mme TESTARD Francine, Mme ROUFFETEAU Caroline

Absent(s)excusés : M. TICHOUX Thomas, M. FAGOT-REVURAT Ludovic
Mme PERRETTE Aurore, absente, a donné procuration à M. GILBERT Michel

Secrétaire de séance : DURAND Anne-Marie

Date de la convocation : le 16 avril 2026

Objet de la délibération :

Admissions en non valeur Budget Principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des titres que le comptable public (SGC de NEVERS) n'a pas pu recouvrer au titre des loyers et cantine, pour les années 2019 à 2024 pour différents motifs (combinaison infructueuse d'actes ou PV perquisition et demande renseignement négative).

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de la somme totale de 3 942,60 €.

Le conseil municipal, vu les motifs de non recouvrement, décide à 12 voix pour et 1 abstention, de l'admission en non valeur des titres non recouverts pour la somme totale de 3 942,60 € au titre du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

